

Procès-verbal de la dixième assemblée de la présente année du conseil d'administration du conseil de quartier de Maizerets tenue le mardi 20 décembre 2022 à 19 h, au Centre Monseigneur Marcoux, 2025, rue Adjutor-Rivard.

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote

M. Martial Van Neste	Vice-président (2023)
Mme Joséphine Hénault	Trésorière (2023)
Mme Liane-Clarisse Mouchon	Secrétaire cooptée (2023)
Mme Marie-Joëlle Hotte	Administratrice (2024)
M. Marc-André Dupont	Administrateur coopté (2023)

Membre sans droit de vote

M. Claude Villeneuve	Conseiller municipal du district de Maizerets–Lairét
----------------------	--

IL Y A QUORUM.

ABSENCES :

Mme Marie-Hélène Deshaies	Présidente (2023)
M. Samuel Clavet-Labrecque	Administrateur (2023)
Mme Ève Duhaime	Administratrice (2024)

Assistaient également :

M. Daniel Leclerc	Conseiller en consultations publiques
Mme Sonia Tremblay	Conseillère en urbanisme
M. Emmanuel Bel	Conseiller en urbanisme
Mme Marie-Pierre Boucher	Conseillère municipale, aménagement du territoire
Mme Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées, 6 personnes assistent à la rencontre.

ORDRE DU JOUR

- 22-12-01 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 22-12-02 Consultation publique et demande d'opinion – Modification au PPU d'Estimauville
- 22-12-03 Adoption du procès-verbal du 15 novembre 2022
- 22-12-04 Points de suivi
- 22-12-05 Changement de date du conseil municipal et impact sur le conseil
- 22-12-06 Présentation stationnement écoresponsable
- 22-12-07 Période du conseiller municipal
- 22-12-08 Période de questions du public
- 22-12-09 Vie communautaire
- 22-12-10 Enjeux d'aménagement du quartier
- 22-12-11 Tour des comités
- 22-12-12 Trésorerie
- 22-12-13 Varia
- 22-12-14 Levée de l'assemblée

PROCÈS-VERBAL

22-12-01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

En l'absence de la présidente, Mme Marie-Hélène Deshaies, le vice-président, M. Martial Van Neste, souhaite la bienvenue à tous et fait lecture de l'ordre du jour.

SUR PROPOSITION DE Mme Joséphine Hénault, DÛMENT APPUYÉE par Mme Liane-Clarisse Mouchon, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

22-12-02 CONSULTATION PUBLIQUE ET DEMANDE D'OPINION – MODIFICATION AU PPU D'ESTIMAUVILLE

Mme Sonia Tremblay, conseillère en urbanisme à la Ville de Québec, présente à l'écran le projet de modifications réglementaires requises pour un projet immobilier sur la rue des Moqueurs, à l'angle de la rue des Gros-Becs, dans l'écoquartier d'Estimauville.

Le projet soumis par [Oktodev](#), développeur immobilier, correspond à un édifice de 4 à 6 étages qui comprendra 111 unités d'habitation, un stationnement intérieur de 80 cases plus deux cases extérieures pour accessibilité universelle et recharge électrique ainsi que 30,5% d'aire verte. Le ratio de cases de stationnement versus le nombre de logements sera de 0,73 (le minimum en vigueur est de 0,5 et le maximum de 1,0).

À la suite des commentaires formulés par le conseil de quartier lors de la séance d'information du [20 septembre dernier](#) portant sur le projet immobilier, le pourcentage de logements abordables passera de 10 % à 15% et le pourcentage d'aires vertes en toiture, de 7,5 % à 15 %.

Le projet tel que présenté n'est pas conforme à la grille de spécifications de la zone 18437Hb et au PPU en vigueur puisqu'on prévoyait dans cette zone une hauteur maximale de 15 mètres et un bâti en rangée d'environ 36 logements. La modification souhaitée serait d'autoriser une hauteur de 6 étages et un bâtiment isolé de 111 logements. Ces nouvelles dispositions seraient semblables à celles des zones adjacentes où des bâtiments similaires ont déjà été construits.

Les modifications réglementaires proposées sont d'agrandir la zone 18435Hc et de réduire d'autant la zone 18437Hb et de retirer le nombre minimal (40) et le nombre maximal (70) de logements par bâtiment et d'ajouter à la hauteur maximale prescrite de 22 m un nombre maximal de 6 étages.

Ces modifications doivent être apportées au Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme pour le secteur d'Estimauville ([PPU d'Estimauville](#)), via le règlement R.V.Q. 3114 ; ainsi qu'au *Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme* modifiant le zonage en concordance, par le règlement R.C.A. 1V.Q. 471. Ces projets de modifications ont été entérinés respectivement par le conseil municipal le 21 novembre et par le conseil d'arrondissement le 28 novembre. L'adoption de ces règlements devrait avoir lieu en janvier et février 2023. Ces modifications ne sont pas soumises au processus référendaire.

Les cinq membres présents du conseil d'administration se prononcent sur les options possibles qui sont l'approbation du projet de modifications réglementaires, l'approbation conditionnelle, le statu quo ou l'abstention.

Tous les membres sont en faveur des modifications réglementaires. Quatre membres émettent toutefois la réserve qu'ils souhaiteraient plus de logement sociaux et de logements abordables dans le secteur ainsi qu'un plus grand pourcentage d'aires vertes pour viser un indice de canopée de 40 % dans le quartier.

La [présentation du 20 décembre](#) ainsi que le rapport de la présente consultation publique et de la demande d'opinion sont disponibles sur la fiche de participation citoyenne relative au projet ([fiche 103](#)). On peut également y participer à la consultation écrite qui se tiendra jusqu'au 4 janvier 2023.

22-12-03 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 NOVEMBRE 2022**

SUR PROPOSITION DE Mme Joséphine Hénault, DUMENT APPUYÉE par Mme Marie-Joëlle Hotte, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 15 novembre 2022.

22-12-04 **POINTS DE SUIVI**

Projet 2023 de sécurité routière (résolution 22-CA-29) – Mme Mouchon n'a pas obtenu de réponse de la part des deux écoles primaires du quartier. Aucun nouveau projet n'a donc été déposé comme l'autorisait la résolution 22-CA-29.

22-12-05 **CHANGEMENT DE DATE DU CONSEIL MUNICIPAL ET IMPACT SUR LE CONSEIL**

Le projet pilote de conciliation travail famille modifiant l'horaire des séances du conseil municipal ([communiqué du 5 décembre 2022](#)) débutera en février prochain. Le conseil municipal a en effet adopté le 20 décembre le règlement de régie qui lui permet de modifier, pour une période n'excédant pas six mois, le jour et l'heure des séances ordinaires du conseil.

Ainsi les séances qui avaient lieu les 1^{er} et 3^e lundis du mois auront plutôt lieu les 1^{er} et 3^e mardis du mois.

Le conseil de quartier de Maizerets est impacté puisque ses assemblées sont prévues le 3^e mardi du mois. À l'instar d'autres conseils de quartier qui sont affectés par le projet pilote, le conseil aurait souhaité que le projet débute en septembre plutôt qu'en février à cause de tous les enjeux que ce remaniement soulève (disponibilité de salle, des administrateurs et des ressources). Une proposition est soumise à cet égard.

RÉSOLUTION 22-CA-36

Concernant la modification à l'horaire des séances du conseil municipal pour faciliter la conciliation travail et vie personnelle

CONSIDÉRANT QUE, la Ville de Québec veut changer les dates de séances du conseil municipal qui se déroulent présentement les premiers et troisièmes lundis du mois ([communiqué du 5 décembre 2022](#)) ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec veut dorénavant tenir les séances du conseil municipal les premiers et troisièmes mardis du mois ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec n'a consulté aucun organisme avant la proposition de modification à l'horaire ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec a entrepris une démarche de révision des pratiques et du fonctionnement des conseils de quartier ;

CONSIDÉRANT QUE dans cette démarche, la Ville a inscrit dans les pistes d'action en relation avec l'administration municipale : *Favoriser une collaboration bidirectionnelle entre la Ville et les conseils de quartier afin de permettre une plus grande synergie entre les interventions d'aménagement de la Ville et les besoins exprimés par les citoyens et les citoyennes et les conseils de quartier ;*

CONSIDÉRANT QU'il peut y avoir certains organismes ou des bénévoles (si difficiles à recruter) qui ne pourraient être présents en vertu du nouveau calendrier ;

CONSIDÉRANT QU'il ne semble pas y avoir d'urgence afin de débiter ce projet pilote selon les propos tenus par certains conseillers municipaux lors du conseil municipal du [5 décembre 2022](#) ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de quartier de Maizerets n'est pas contre ce projet pilote, mais qu'il serait souhaitable qu'il soit mis en place en septembre 2023 au lieu de février 2023, ce qui donnerait le temps aux organisations et aux bénévoles impactés d'ajuster les horaires et les réservations de salle qu'ils ont déjà planifiés de longue date ;

SUR UNE PROPOSITION DE Mme Marie-Joëlle Hotte, DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Liane-Clarisse Mouchon, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier de Maizerets indique à la Ville qu'il aurait souhaité que le projet pilote de modification à l'horaire des séances du conseil municipal soit mis en place en septembre 2023 au lieu de février 2023, pour laisser le temps aux organisations et aux bénévoles impactés d'ajuster leurs horaires.

Proposition d'un nouvel horaire pour le conseil de quartier

Après discussions, les personnes présentes conviennent que leur préférence irait au 4^e mercredi du mois ou à défaut, au 3^e jeudi. M. Leclerc vérifie la disponibilité d'une salle au Domaine Maizerets. Aucune salle ne sera disponible au Centre Monseigneur-Marcoux avant la nouvelle programmation d'automne 2023.

22-12-06 **PRÉSENTATION STATIONNEMENT ÉCORESPONSABLE**

Mme Mouchon fait part au conseil de certaines idées sur le stationnement écoresponsable (voir la présentation en [annexe](#)).

Les stationnements actuels ont le désavantage de constituer des îlots de chaleur, des surfaces imperméables, des sources de pollution (GES et particules fines) et des espaces sous-utilisés, sans compter les coûts d'entretien importants qu'ils requièrent (nids de poule, déneigement).

Les stationnements de type écoresponsables pourraient pallier certains de ces inconvénients en introduisant des plates-bandes végétales, des aménagements pour la détente et des allées de mobilité active, et en préconisant des revêtements pâles et perméables, des cases de stationnement plus petites et moins nombreuses dont certaines seraient réservées à l'autopartage, au covoiturage et aux bornes électriques par exemple.

Diverses sources d'informations sont disponibles à ce sujet comme le [Guide de mise en œuvre d'un stationnement écoresponsable](#).

M. Van Neste suggère que la présentation soit déposée au nom du conseil dans le cadre de la consultation sur la [Vision d'aménagement pour les quartiers de la Canardière](#).

22-12-07 **PÉRIODE DU CONSEILLER MUNICIPAL**

Traverse piétonne 18^e rue/Boulevard Henri-Bourassa – En suivi à la demande du conseil de quartier d'augmenter le temps piéton à cette intersection ([procès-verbal du 24 mai 2022](#)), M. Villeneuve indique que le temps de traverse sera rallongé au printemps 2023.

Domaine Beauséjour – Comme le rapportaient les médias récemment ([Radio-Canada, 9 décembre 2022](#)), un immeuble de l'Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ) de 6 étages situé derrière les allées de la Canardière est privé d'ascenseur depuis le mois d'août alors que plusieurs personnes âgées y résident. La pièce de remplacement nécessaire à la réparation de l'ascenseur vient seulement d'arriver.

Les membres du conseil trouvent intolérable une telle situation et questionnent le plan d'entretien préventif de l'OMHQ.

RÉSOLUTION 22-CA-37

Concernant une demande d'enquête sur les entretiens préventifs de l'Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ)

CONSIDÉRANT QUE la résidence de six étages de l'OMHQ, Domaine Beauséjour, sise au 2355, boulevard Sainte-Anne, dans le quartier de Maizerets, est privée d'ascenseur depuis le 8 août 2022 en raison d'un bris ;

CONSIDÉRANT QUE la résidence s'adresse à des personnes âgées de 55 ans et plus ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs personnes âgées se sont retrouvées isolées dans leur logement aux étages supérieurs de l'immeuble pendant plusieurs mois consécutifs ;

SUR UNE PROPOSITION DE M. Martial Van Neste, DUMENT APPUYÉE PAR Mme Marie-Joëlle Hotte, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier de Maizerets réclame une enquête sur les pratiques d'entretien préventif de l'Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ).

École Jeunes-du-Monde – M. Villeneuve mentionne qu'il reçoit beaucoup de messages de la part de parents qui ne sont pas satisfaits des mesures de sécurité routière autour de l'école. Il souhaiterait être mieux informé du projet que mène le conseil de quartier sur les enjeux de sécurité autour de l'école.

En terminant, M. Villeneuve ajoute, en même temps que ses meilleurs vœux, qu'il apprécie le travail des membres du conseil de quartier de Maizerets et qu'il les remercie de leur implication et de leurs efforts.

22-12-08 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

s.o.

22-12-09 VIE COMMUNAUTAIRE

- **Oasis St-Pie X – s.o.**
- **Murales**

L'artiste MC Grou sera consultée le 3 janvier en rapport avec le logo / emblème du conseil de quartier.

- **Centre Monseigneur-Marcoux**

Mme Mouchon a contacté le centre. Le directeur pourrait avoir de la disponibilité pour siéger sur un poste coopté au début 2023 (pas avant février). Quant à l'espace de rangement, quatre placards pourraient être mis à la disposition du conseil. Il faudra convenir des heures d'accès aux placards avec le Centre.

- **Rendez-vous Limoilou**

Mme Mouchon a assisté à une rencontre où les [quatre enjeux principaux](#) (inclusion et pouvoir d’agir, sécurité alimentaire, logement et environnement) ont été précisés. La prochaine rencontre portera sur le même thème. L’organisme est également à la recherche des fiduciaires pour gérer le financement.

- **Maizerêve**

Mme Hotte est la nouvelle responsable de ce volet. La date exacte de l’événement doit encore être précisée avec les partenaires (Centre Monseigneur-Marcoux, Oasis Saint-Pie-X et Limoilou en vrac), mais ce serait fin juin ou fin septembre. Une première rencontre avec les partenaires aura lieu en janvier. Plusieurs activités de l’année dernière seraient reconduites et bonifiées comme la parade, le vélo et le spectacle à la place Maizerets. On souhaiterait également que l’événement soit plus festif.

- **Fête hivernale**

Le Centre Monseigneur-Marcoux tiendra sa Fête hivernale le 13 février 2023. Beaucoup d’activités seront semblables à celles de l’année dernière : patinoire, tournoi de pétanque, ballon-balai et une nouveauté : démonstration d’eisstock (une variante du curling). Le conseil de quartier se penchera en janvier sur la façon dont il pourrait participer à l’événement, d’autant plus qu’un stand de Julie sera présent pour vendre des viennoiseries, des biscuits et du chocolat chaud (donc pas envisageable pour le CQM de refaire la même activité qu’en 2022).

22-12-10 ENJEUX D’AMÉNAGEMENT DU QUARTIER

- **InnoVitam et consultations de la Canardière**

Beaucoup d’ateliers ont eu lieu, et beaucoup d’autres sont à venir en janvier et février, notamment sur l’habitation. Le conseil de quartier et la Table citoyenne Littoral-Est suivent les ateliers de près.

Ateliers participatifs	19 janvier 2023	19 h en mode hybride	Habitation
	31 janvier 2023	19 h en mode hybride	Développement durable- Volet environnement
	1 ^{er} février 2023	19 h en mode hybride	Développement durable - Volets social et économique (incluant le bâtiment du garage Canardière)
	16 février 2023	19 h en mode hybride	Cadre bâti et axes structurants
	28 février 2023	19 h en mode hybride	Mobilité
Groupes de discussion	Février 2023	2 demi-journées en ligne (organismes et experts)	Discussions approfondies sur les grandes thématiques
Ateliers personnalisés	Janvier ou février 2023	2 demi-journées (Aînés et immigrants)	Discussions sur les thèmes qui concernent des lieux qu’ils ont l’habitude de fréquenter

À la demande de Mme Deshaies, M. Van Neste a préparé une résolution demandant d’avoir accès aux mémoires et autres documents déposés par les participants à la consultation sur les quartiers de la Canardière.

RÉSOLUTION 22-CA-38

Concernant une demande à la Ville de Québec pour avoir accès aux mémoires et documents déposés dans le cadre de la consultation sur la Vision d'aménagement des quartiers de la Canardière

CONSIDÉRANT le temps restreint entre les ateliers, les consultations et le dépôt de mémoires ;

CONSIDÉRANT l'étendue et la variabilité des connaissances, savoirs et expériences des personnes et organismes intéressés par l'aménagement du secteur de la Canardière ;

CONSIDÉRANT que certains organismes comme le Gouvernement du Canada favorisent l'accès à la documentation dans le cadre de consultations publiques ;

SUR UNE PROPOSITION DE Mme Joséphine Hénault, DUMENT APPUYÉE PAR M. Marc-André Dupont, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier de Maizerets demande à la Ville de rendre disponibles, dans les jours qui suivent, les mémoires et autres documents qui sont déposés à la Ville dans le cadre de la consultation sur la [Vision d'aménagement pour les quartiers de la Canardière](#).

- **Terrain de l'ancien centre communautaire Mgr-Marcoux – s.o.**
- **Dossier tramway**

Une rencontre est à prévoir avec le Bureau de projet pour discuter des impacts du tramway sur la place Maizerets, l'église et la circulation sur le chemin de la Canardière. La Table de concertation Vélo rencontrera également le Bureau de projet pour discuter de la place du vélo dans le projet de tramway.

- **Dossier Dufferin-Montmorency : boulevard urbain et 3^e lien**

À la suite d'un avis de proposition déposé le [5 décembre](#), le conseil municipal s'est prononcé hier, le [19 décembre 2022](#), en faveur de la transformation de l'autoroute Dufferin-Montmorency en boulevard urbain.

- **Forêt urbaine jonction Lairet-Maizerets – s.o.**
- **Terrains Hydro-Québec Henri-Bourassa – s.o.**
- **Enjeux de circulation et de sécurité routière dans le quartier**

École des Jeunes-du-Monde – Mme Hénault mentionne que la soumission obtenue pour une étude complète de la sécurité routière est trop élevée pour les moyens du conseil de quartier. Le projet va plutôt se concentrer sur un atelier visant à recueillir les préoccupations des parents sur les travaux faits autour de l'école et leurs recommandations. Il faut s'assurer avant d'aller de l'avant que suffisamment de parents seront intéressés à participer. Mme Hénault se propose de contacter le conseil d'établissement de l'école.

- **Qualité de l'air dans le quartier**

M. Van Neste mentionne que le projet Mon Environnement, ma santé (MEMS) publiera en mars 2023 des données très détaillées et très intéressantes.

22-12-11 **TOUR DES COMITÉS**

- **Comité de verdissement**

Mme Hénault mentionne que la Ville a annoncé récemment ses objectifs de plantation d'arbres et arbustes sur des terrains non municipaux en 2023 (communiqué [16 décembre 2022](#)) et qu'elle a fait appel à un nouvel organisme, [Collectif Canopée](#), pour la soutenir dans cette tâche. Il appartiendra au conseil de quartier de s'assurer que le quartier ne soit pas oublié et que le quota d'arbres soit planté chaque année.

- **Table de concertation vélo**

M. Van Neste indique qu'à la dernière rencontre, il a été question du programme de mobilisation à la sécurité routière de la Ville de Québec et de l'intérêt à aller chercher toutes les subventions possibles avant que le programme ne se termine en 2023-2024.

De concert avec les représentants de plusieurs conseils de quartier, la Table se propose de réfléchir à différents projets et stratégies qui pourraient être mis de l'avant.

Comme mentionné précédemment, la Table va rencontrer en janvier le Bureau de projet du tramway pour discuter de la place du vélo dans le projet.

- **Limoil'air**

Mme Hénault indique qu'une nouvelle recherche de fonds a été faite dans le but de recruter une ressource qui travaillera à rendre les données plus accessibles et digestes pour les citoyens.

Mme Mouchon ajoute que le Groupe de travail sur les contaminants atmosphériques a contacté Limoil'air pour obtenir une partie des données brutes.

Par ailleurs, des webinaires pourraient être organisés pour permettre aux citoyens de parler des enjeux et de s'approprier le sujet.

- **Comité de vigilance de la gestion des matières résiduelles de la Ville de Québec ([CVGMR](#))**

Mme Mouchon mentionne qu'une présentation a été faite au comité par le Groupe de travail sur les contaminants atmosphériques. La présentation portait plus sur la démarche que sur les travaux comme tel puisque le rapport que devait remettre le groupe de travail le 1^{er} décembre 2022 au ministère de l'Environnement a été reporté au 16 janvier 2023 (communiqué, [1^{er} décembre 2022](#)). On espère que ces informations seront rendues publiques.

La consultation publique sur le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2024-2031 (PMGMR) est en cours jusqu'au 7 février 2023 ([participer à la consultation](#)).

- **Comité Vigilance sur les activités portuaires (CVAP)**

La même présentation du Groupe de travail sur les contaminants atmosphériques a été faite au CVAP.

- **Table citoyenne Littoral-Est**

La Table est très active à s'organiser en vue des ateliers qui auront lieu le mois prochain dans le cadre de de la Vision d'aménagement des quartiers de la Canardière.

22-12-12 TRÉSORERIE

RÉSOLUTION 22-CA-39

Concernant le paiement du procès-verbal du 20 décembre 2022

SUR PROPOSITION DE Mme Liane-Clarisse Mouchon, DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Marie-Joëlle Hotte, IL EST RÉSOLU d'autoriser le paiement de 100 \$ pour la rédaction du procès-verbal du 20 décembre 2022.

RÉSOLUTION 22-CA-40

Concernant la tenue mensuelle des écritures comptables

SUR PROPOSITION DE M. Martial Van Neste, DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Joséphine Hénault, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier de Maizerets retienne à compter de janvier 2023 les services de Mme Jocelyne Séguin pour la tenue mensuelle des écritures comptables du conseil et ce, pour un montant forfaitaire de 10 \$ par assemblée ordinaire du conseil de quartier.

22-12-13 VARIA

Correspondance – 02-12-22 – Ville de Québec, Demande d'opinion – Révision des pratiques et du fonctionnement des conseils de quartier.

La Ville demande l'opinion du conseil de quartier sur les pistes d'action proposées dans la [présentation du 1^{er} décembre](#) d'ici le 1^{er} mars 2023. Pour faciliter la tâche, un [guide d'accompagnement](#) et un [gabarit Word](#) peuvent être téléchargés sur la fiche de participation citoyenne du projet de révision ([fiche 344](#))

Assemblée spéciale d'élection – Des élections auront lieu le mardi 17 janvier 2023 pour deux postes élus réservés aux hommes pour des mandats allant jusqu'en avril 2024. M. Marc-André Dupont, actuellement administrateur coopté, postulera à un poste élu.

22-12-14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le vice-président lève la séance à 21 h 50. La prochaine assemblée ordinaire ainsi que l'assemblée spéciale d'élection auront lieu le mardi 17 janvier 2023.

M. Martial Van Neste

ANNEXE – Stationnement écoresponsable

STATIONNEMENT ÉCORESPONSABLE



CONSEIL DE QUARTIER DE MAIZERETS

20 décembre 2022

Neil Williams Center, Cornell University
© Landscape Architecture Foundation (Magdahl G. Powell), CSJ 20140

POURQUOI UN STATIONNEMENT ÉCORESPONSABLE ?

Enjeux

- Surfaces minérales et sombres
 - ⇒ Îlot de chaleur (50-60°C), surverses et inondations (pas d'infiltration des eaux pluviales)
- Source de pollution : GES, particules fines, etc.
- Transport : 1^{re} source de GES au Québec (+ de 48% en 2018)
- Espaces sous-utilisés de l'espace urbain dans un contexte de pénurie de logements
- Dérèglement climatique
 - + de risques : canicules, pluies + fréquentes et + intenses, gel-dégel + fréquent (verglas)...
- Accroissement des coûts : municipaux, santé publique, électricité (climatisation en été), mais aussi d'entretien pour les stationnements (nids-de-poule > danger)

Liane-Clarisse MOUCHON 20 décembre 2022

UN STATIONNEMENT ÉCORESPONSABLE, C'EST QUOI ?

Principes

Verdir + biodiversité : arbres, arbustes, plates-bandes végétales
Infiltration des eaux pluviales (ex : bassin de rétention)





Revêtement clair et perméable, possiblement à base végétale
⇒ Diminue l'absorption de la lumière (baisse température) et l'accumulation de neige et de glace, facilite le déneigement, moins vulnérable aux cycles gel-dégel

Liane-Clarisse MOUCHON 20 décembre 2022

UN STATIONNEMENT ÉCORESPONSABLE, C'EST QUOI ?

Principes

Mobilité active : installations vélo, allées piétonnes
Des cases moins nombreuses et plus petites






Cases préférentielles :
- autopartage
- covoiturage
- bornes électriques

Liane-Clarisse MOUCHON 20 décembre 2022

UN STATIONNEMENT ÉCORESPONSABLE, C'EST QUOI ?

Principes

Convivialité : aménagements pour détente
Énergies renouvelables
Accès via le transport collectif et actif, et promotion de celui-ci




Liane-Clarisse MOUCHON 20 décembre 2022

INFORMATIONS

Certification

- Conseil régional de l'environnement de la Capitale-Nationale



Guides et exemples

CRE-Montréal, CREDDO
<https://stationnementecoresponsable.com/>





Liane-Clarisse MOUCHON 20 décembre 2022

Modification au Programme particulier d'urbanisme du secteur D'Estimauville (2022)

Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement aux aires d'affectation détaillées R_EQ1 et R_EQ3 du Programme particulier d'urbanisme pour le secteur D'Estimauville, **R.V.Q. 3114**

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement aux zones 18435Hc et 18437Hb aux fins de sa concordance au programme particulier d'urbanisme pour le secteur D'Estimauville, **R.C.A.1V.Q. 471** (rue des Moqueurs, quartier de Maizerets, district de Maizerets-Lairet)

Activité de participation publique



Consultation publique en salle et demande d'opinion au conseil de quartier de Maizerets

Date et heure

20 décembre 2022, à 19 h

Lieu

Centre communautaire Monseigneur Marcoux, 2025, rue Adjutor-Rivard

Déroulement de l'activité

1. Début de l'assemblée publique du conseil de quartier. La consultation publique et la demande d'opinion sont au point 2 de l'ordre du jour.
2. Accueil et présentation des intervenants.
3. Rappel du cheminement de la demande de modification à la réglementation d'urbanisme et du processus de consultation prévu selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Charte de la Ville de Québec – capitale nationale du Québec et la Politique de participation publique de la Ville de Québec.
4. Présentation des moyens utilisés pour informer le public de la consultation publique et de la demande d'opinion au conseil de quartier.
5. Présentation du projet de modification à la réglementation d'urbanisme par la personne-ressource.
6. Rappel de la tenue d'une consultation écrite dans les 14 jours qui suivent la consultation publique en raison de la période des fêtes.
7. Période de questions et commentaires de l'assistance, puis du conseil de quartier.
8. Recommandation du conseil de quartier.

Activité réalisée à la demande du :

Conseil de ville pour le R.V.Q. 3114

Conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou pour le R.C.A.1V.Q. 471

Projet

Secteur concerné

Lot numéro 5 725 734 du cadastre du Québec, rue des Moqueurs, arrondissement de La Cité-Limoilou, quartier de Maizerets, districts de Maizerets-Lairet

Description du projet et principales modifications

La modification vise à permettre la réalisation d'un immeuble résidentiel variant entre 4 et 6 étages comptant une centaine de logements sur le lot 5 725 734 de la rue des Moqueurs. Voici les modifications proposées :

- Inclure le lot 5 725 734 dans l'aire d'affectation détaillée R_EQ1 (au lieu de R_EQ3);
- En concordance, inclure le lot 5 725 734 dans la zone 18435Hc (au lieu du 18437Hb);
- Retirer le nombre minimal et maximal de logements par bâtiment pour le type de bâtiment isolé;
- Ajouter un nombre maximal d'étages : 6 étages (hauteur maximale déjà établie à 22 mètres).

Ce règlement ne comporte pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

Documentation disponible sur le site Internet de la Ville de Québec

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=103>

Participation

Administrateurs du conseil de quartier :

- M. Marc-André Dupont
- M^{me} Josephine Henault, trésorière
- M^{me} Marie-Joëlle Hotte
- M^{me} Liane-Clarisse Mouchon, secrétaire
- M. Martial Van Neste, vice-président

Conseillers municipaux

- M^{me} Marie-Pierre Boucher, membre du comité exécutif responsable de la planification de l'aménagement du territoire
- M. Claude Villeneuve, conseiller du district électoral de Maizerets-Lairet

Personne-ressource

- M^{me} Sonia Tremblay, conseillère en urbanisme, service de la planification de l'aménagement du territoire
- M. Emmanuel Bel, conseiller en urbanisme, Division de la gestion territoriale
- M. François Marcotte, copropriétaire et représentant des requérants

Animation de la rencontre

- M. Daniel Leclerc, conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

Nombre de participants

10 participants, dont 5 administrateurs du conseil de quartier et 5 citoyens

Recommandation du conseil de quartier

À la majorité, le conseil de quartier de Maizerets recommande au conseil de ville et au conseil d'arrondissement d'adopter les projets de modification R.V.Q. 3114 et R.C.A.1V.Q. 471 respectivement, mais le conseil de quartier tient à rappeler aux élus l'importance d'augmenter le nombre de logements réellement abordables, et l'importance d'augmenter la canopée dans le quartier de Maizerets.

Options soumises au vote		Description des votes
Options	Nombre de votes	
A.	1	Accepter la demande Recommander d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
B.	0	Refuser la demande Recommander de ne pas approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
C.	4	Accepter la demande, avec proposition d'ajustement Recommander d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme, mais le conseil de quartier tient à rappeler aux élus l'importance d'augmenter le nombre de logements réellement abordables, et l'importance d'augmenter la canopée dans le quartier de Maizerets.
Abstention	0	
TOTAL	5	

Questions et commentaires du public

- **Citoyen de l'avenue Poulin :** Est-ce que ça veut dire que la modification pour l'augmentation du nombre d'étages ne sera peut-être pas adoptée?

Réponse de la Ville : *Nous sommes actuellement en consultation pour aller chercher les commentaires des citoyens et la recommandation du conseil de quartier. Vous êtes donc au bon endroit et au bon moment pour influencer le projet de règlement.*

- **Citoyenne de l'avenue Poulin:** Un promoteur peut donc demander la modification d'un PPU adopté il y a plusieurs années.

Réponse de la Ville : *Un promoteur ou la Ville peut proposer de modifier un PPU en fonction de sa vision pour le secteur, par exemple l'arrivée du tramway.*

- **Citoyen de l'avenue Poulin :** On parlait d'un écoquartier de maisons ville et là ce sont des projets de blocs à logements de plusieurs étages.

Réponse de la Ville : *L'écoquartier a toujours eu comme objectif d'avoir une variété de types de tailles bâtiments. C'est encore le cas. Effectivement, avec cette modification l'espace accordé aux maisons en rangée est réduit. Le rez-de-chaussée du futur immeuble aura des caractéristiques des maisons en rangée ou des maisons de ville ; mais il y aura également des logements aux étages. Notez qu'il s'agit d'un projet locatif et non d'une copropriété.*

- **Citoyenne :** Qu'est-ce qu'on entend par du logement abordable? Car certains logements dits abordables ne le sont pas du tout.

Réponse de la Ville : *Il ne faut pas confondre le loyer d'un logement existant et celui d'un logement neuf abordable. Le prix d'un logement abordable est déterminé par la Société canadienne d'hypothèques et de logement en fonction d'une formule pour le marché de Québec. C'est une question complexe qu'il faut considérer dans son ensemble, il y a d'ailleurs une démarche de participation publique pour une vision d'aménagement des quartiers de la Canadière en cours. **Commentaire d'une administratrice du conseil de quartier :** *Le quartier de Maizerets est l'un des plus pauvres de la ville, ce qui est abordable ailleurs ne l'est pas pour les résidents du quartier.**

- **Citoyen de la rue des Moqueurs :** Pour un écoquartier on s'attendait à avoir plus d'arbres. Est-ce que la Ville a des projets de verdissements dans l'écoquartier?

Réponse de la Ville : *La Ville prévoit le prolongement de la rue des Gros-Becs et des sites occupés par les chantiers de construction seront restaurés. Ce prolongement de rue est prévu depuis la création du PPU.*

- **Citoyen de l'avenue Poulin** : On parle donc d'immeubles de 4 étages qui pourront surplomber les maisons de l'avenue Poulin. On sent que ça approche.

Réponse de la Ville : Pour la zone 18438Hb de l'ancien entrepôt frigorifié, la réglementation actuelle prévoit des hauteurs de 10 à 15 mètres. Outre le zonage en vigueur, le PPU a des critères et des objectifs pour la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec (CUCQ) qui prévoient une gradation des hauteurs. On le voit d'ailleurs dans le présent projet avec les gradations au nord et au sud de l'édifice proposé.

- **Citoyen de la rue des Moqueurs** : Donc s'il y a un changement de promoteur et de projet, il y aurait quand même cette gradation?

Réponse de la Ville : Oui, car la CUCQ devra formuler un avis sur le nouveau projet en fonction de ses objectifs et critères adoptés par règlement et qui découlent des orientations du PPU du secteur D'Estimauville. La CUCQ devra également tenir compte du premier avis donné pour le projet immobilier sur le lot visé.

- **Citoyenne** : Est-ce qu'il y a du stationnement de prévu pour ce projet.

Réponse de la Ville : On parle de 80 cases de stationnement souterrain et 2 cases en surface. Il s'agit d'un ratio de 0,73 case de stationnement par logement. La norme exigée par la Ville est de 0,5 à 1 case par logement.

- **Citoyenne de l'avenue Poulin** : Nous ne sommes pas dans le PPU et sans l'invitation papier nous n'aurions pas su qu'il y avait une consultation. Comment déterminez-vous les personnes à informer?

Réponse de la Ville : C'est le conseiller en consultations publiques qui détermine la zone de distribution de l'invitation. Ce n'est pas nécessairement uniquement à l'intérieur du PPU. L'avenue Poulin a été retenue pour la distribution porte-à-porte de cette consultation. Ce ne sont pas nécessairement les zones concernées et contiguës, comme pour les référendums. **Commentaire d'administrateurs du conseil de quartier de Maizerets** : Ils invitent les citoyens de l'avenue Poulin à s'informer sur les ateliers à venir de la vision d'aménagement des quartiers de la Canardière. Ils mentionnent que Vieux-Moulin a perdu son conseil de quartier il y a quelques années, mais que de nouveaux conseils de quartier ont été créés cette année.

- **Élu du district** : Il mentionne que l'avenue Poulin n'est pas dans l'arrondissement de La Cité-Limoilou ni dans le quartier de Maizerets. Les limites de l'arrondissement et du quartier ont changé ces dernières années pour englober tout le PPU du secteur D'Estimauville.

Questions et commentaires des administrateurs

- **Administratrice** : Avec 22 mètres, il est possible de faire combien d'étages.
Réponse de la Ville : Il est possible de faire jusqu'à 7 étages avec 22 mètres, c'est pourquoi on ajoute à la grille de spécification un maximum de 6 étages dans ces zones. L'ensemble de l'écoquartier autorise entre 3 et 6 étages.
- **Administrateur** : La Ville n'a pas retiré le droit au référendum dans sa politique de participation publique. Lors d'une modification au règlement de zonage, il est possible de la contester avec un référendum.
Réponse de la Ville : Nuance. Pas dans ce cas-ci, car on est dans un programme particulier d'urbanisme. Il n'est pas possible d'exiger un référendum dans un PPU.
- **Administrateur** : Au début de son implication au conseil de quartier, le conseil de quartier a été informé du projet de PPU en décembre et devait donner son opinion en janvier. « Ce PPU là, on l'a encore dans la gorge. ». On n'a donc pas eu tellement le temps de le regarder et de participer. On n'était pas contre un écoquartier, mais nous en avons contre la démarche de consultation. Nous étions sortis dans les journaux à ce sujet.
- **Administratrice** : Je trouve inconcevable que l'on fabrique des logements qui ne sont pas abordables. On est dans un quartier très pauvre et ce ne sont pas les gens du quartier qui pourront se permettre les logements qui seront construits. Ce sont donc de nouveaux résidents qui vont augmenter la gentrification. Ça ne répond pas aux besoins du quartier.
Réponse de la Ville : Le conseil de quartier peut le mentionner dans sa recommandation, mais il faut comprendre que le projet de règlement ne peut pas intervenir sur le type de propriété ou le coût des loyers.
- **Administratrice** : C'est dommage que le projet ne prévoie pas plus de verdure. On en avait parlé en septembre. Avec l'écoquartier qui continue de se construire, il ne reste pas beaucoup d'espace pour planter des arbres.
Réponse de la Ville : En 2023 la Ville va aménager la place publique des Goglus qui donnera sur le boulevard Sainte-Anne. Il y aura des arbres à grand déploiement.
- **Élu du district** : Quand un projet est conforme à la réglementation, il ne passe pas devant les élus municipaux. Au mieux, il passe à la CUCQ s'il est sur le territoire visé. C'est seulement lors de modifications réglementaires qu'il y a une consultation et une demande d'opinion au conseil de quartier. Techniquement, la présente consultation porte sur la hauteur et le nombre de logements. Le logement social et réellement abordable est effectivement un enjeu dans le quartier, mais le promoteur peut dire non. Pour créer du logement social, la Ville dépend des enveloppes du provincial et du fédéral et la Ville doit saisir les opportunités. Il salut l'évolution du projet suite aux

présentations aux pléniers et au conseil de quartier avec l'ajout de « maisons de ville » au rez-de-chaussée.

- **Élue responsable de la planification de l'aménagement du territoire** : En ce moment il n'y a pas assez d'offres face à la demande. Avec un taux d'inoccupation très faible, il faut offrir plus de logements pour contre-balancer la demande. Il est clair qu'il y a des besoins en logements sociaux dans le quartier de Maizerets.
- **Administrateur** : On a remarqué les toits verts, mais est-ce que la toiture sera blanche ou noire (îlot de chaleur). Avec la vision de la Canardière, on voudrait aller plus loin avec les toits verts.

***Réponse de la Ville** : Fort probablement blanche, la CUCQ va le demander. La certification LEED est accordée seulement après quelques années ; la Ville a donc ses propres critères pour l'écoquartier avant de délivrer les permis.*

- **Administratrice** : Est-ce que le revêtement extérieur sera aussi foncé?
***Réponse de la Ville** : Ça reste à déterminer. La CUCQ a vu la version antérieure du projet. Ce qui vous est présenté ce soir fait suite aux recommandations de la CUCQ, mais il ne leur a pas été présenté.*
- **Administratrice** : Je suis en faveur de la modification proposée. Je suis d'accord avec les souhaits de mes collègues, mais c'est hors du projet de règlement.
- Les administrateurs échangent entre eux pour une recommandation qui inclura le logement social, abordable et le verdissement.

Nombre d'interventions

20 interventions

Prochaines étapes

Transmettre ce rapport au service de la planification de l'aménagement du territoire, à la Division de la gestion territoriale, au Conseil de ville, et au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou.

Réalisation du rapport

Date

4 janvier 2022

Rédigé par

M. Daniel Leclerc, conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

Approuvé par :

M. Martial Van Neste, vice-président du conseil de quartier de Maizerets